



Doc. 160

24 novembre 1950

Nécessité d'adopter une définition commune pour la télévision européenne

Conclusions¹

Assemblée parlementaire

1. Recommandation au Comité des Ministres adoptée le 24 novembre 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la commission des Questions culturelles et scientifiques.

L'Assemblée Consultative,

Invite le Comité des Ministres à transmettre d'urgence aux autorités compétentes de chaque Etat membre son opinion sur la nécessité d'adopter pour la télévision une définition commune à tous les États membres;

Invite le Comité des Ministres à consulter les experts appropriés, en vue d'établir de concert une définition susceptible d'obtenir une approbation générale.

1. Voir Doc. 146, rapport.

